

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025 – 19H30 A 20H00

La séance est présidée par Mr Jean-Philippe Civade.

Ordre du jour :

1. Ouverture du conseil d'administration
2. Élection des nouveaux membres du bureau
3. Augmentation du tarif horaire des auto-entrepreneurs
4. Convention avec Le Crès Art et Culture.
5. Tarification d'adhésion spéciale pour les nouveaux membres venant dans le cadre de la convention avec le Crès Art et Culture.
6. Questions diverses

1. Ouverture de séance du Conseil d'Administration

Membres présents :

- Dominique Fontanon
- Jean-Philippe Civade
- Muriel Fontanon (Pouvoir)
- Evelyne Jarrand Allier
- Marion Martinet
- Cédric Sanchez
- Alain Lefebvre

Membres excusés :

- Florence Vardon Nikolas

Après avoir vérifié les procurations et fait le pointage des présents, le président ouvre la séance à 19h30.

2. Election des membres du Bureau

Le poste de trésorier arrive en fin de mandat de 3 ans.

Sont candidat(e)s :

- Dominique Fontanon

Un vote à main levée est ensuite effectué. Est élu Dominique Fontanon à l'unanimité au poste de Trésorier.

3. Augmentation du tarif des auto entrepreneurs

Le CA Précédent a validé le principe de l'augmentation du tarif de rémunération des auto entrepreneurs afin de compenser l'augmentation de l'URSSAF. Le tarif horaire proposé passe de 26.50€ de l'heure à 27.50€ de l'heure.

Un vote à main levée est ensuite effectué. L'augmentation est validée.

4. Convention avec Le Crès Art et Cultures

Mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Le Crès Art Et Culture. Celle-ci permet l'envoi croisé d'élèves dans les associations.

En ce qui concerne les cours délivrés par le Crès Art et Culture, il s'agit des cours :

- Flute Traversière
- Violon
- Informatique Musicale

En ce qui concerne les cours délivrés par Musique en Eveil, il s'agit des cours :

- Batterie
- Classe d'ensemble
- Saxophone

Pour limiter l'impact d'une double adhésion, l'idée est de mettre en place une adhésion à tarif réduit pour les élèves déjà adhérents au Crès (et vice versa) à 5€ / an / famille (cf point 5).

La convention est annuelle, sans tacite reconduction, et intègre une clause croisée de non sollicitation de personnel, et une seconde croisée également d'obligation de communication (avec présence aux foires aux associations respectives).

Après lecture de la convention, un vote à main levée est effectué. La mise en place de cette convention est validée et le Président a autorité pour la signer.

5. Adhésion à 5€

Afin de permettre la mise en œuvre de la convention avec le Crès Art et Cultures, mise en place d'une nouvelle tarification d'adhésion à 5€ / an / famille pour les personnes déjà membres de LCAC.

Un vote à main levée est effectué. Cette tarification spéciale est validée.

6. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Validation du PV de conseil d'administration :

Fait à Saint Aunés le 05/09/2025

Jean-Philippe CIVADE, Président

Dominique FONTANON, Trésorier

